Académie de POITIERS

Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 11 octobre 2018

Année scolaire : **2018 - 2019**

Numéro de séance : **01**

Date de transmission de la convocation aux membres : **1er octobre 2018**

1ère convocation (oui/non) : **oui**

2ème convocation (oui/non) : **non**
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme CHARDAVOINE Laetitia**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **20**

Ordre du jour

1 Préambule :

- Approbation du PV du CA du 2 juillet 2018 et adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 octobre 2018.

2 Vie pédagogique et éducative :

- Bilan de la rentrée 2018
- Projet d'établissement
- Etat prévisionnel des actions 2018-2019

3 Fonctionnement général :

- Modalités de mise en œuvre des indemnités pour missions particulières,
- Modifications du règlement intérieur.

4 Vie budgétaire et financière :

- Tarifs de reversement,
- Bilan financier des voyages (pour information)
- DMB pour info et pour vote,
- Liste des adhésions, des contrats et des abonnements à caractère permanent.

5 Questions diverses.

- Convention avec le *GYMNASIUM OEDEME de Lüneburg*
- Convention avec l'entreprise Breuil (Travaux 2018)
- Présentation pour information de l'échéancier des frais scolaires
- Convention d'occupation des logements de fonction à titre précaire (ajustement des loyers)
- Budget prévisionnel classe neige
- Question posée par les professeurs d'EPS

Annexes : 1 - :

- Motions [nombre – titre) : **0**

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 octobre 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	**P**[¤]	**A**[¤]	**E**[¤]	**Nom - Prénom**	**P**[¤]	A(*)	**E**[¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Laetitia CHARDAVOINE	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Florent TRUQUIN		X		Mme BIROT Justine	X		
	Directeur adjoint de la SEGPA	Vincent POUYADOU	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Léopold MOREAU Hélène HAVETTE		X	X				
	Groupement de communes	Magali SABOURIN		X					
	Commune siège	Eliane BOUZINAC DE LA BASTIDE	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Laurent COUVRAT	X						
		Marie BUTEY-LABOREL	X						
		Frédéric MORINEAU			X	Jérémy GRAVELEAU	X		
		Lucile BIGOSINSKI	X						
		Colette BRUNET	X						
		Delphine BIEHLMANN			X				
		Sabrina MENARD			X	BAREIL Jonas	X		
	Personnels ATOSS	Julien TAILLARD			X				
		Séverine GUIET			X				
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Stéphane SAUVAGE		X		Christian DERNAULT	X		
		Angèle GARREAU	X						
		Xavier DEGUILLE	X						
		Florence BOURGOIN			X				
		Valérie SELLIN	X						
		Muriel ROUGEAU			X				
		Agnès BUREAU	X						
	Elèves	Lucie ROUSSELOT	X						
		Kyllian DERNAULT			X				
		Léo HERBERT			X				
		Emilie MACE	X						

[¤] **P** : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé

I - Préambule

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 18h06 et fait lecture de l'ordre du jour. Mme CHARDAVOINE, Principale adjointe, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 juillet 2018.

M. le Principal rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 2 juillet 2018.
Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018 est adopté.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention: 5

Adoption de l'ordre du jour de la séance du jeudi 11 octobre 2018.

M. le Principal présente l'ordre du jour et l'ajout de 5 questions diverses.
L'ordre du jour est donc le suivant :

1 Préambule :
- Approbation du PV du CA du 2 juillet 2018 et adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 octobre 2018.

2 Vie pédagogique et éducative :
- Bilan de la rentrée 2018
- Projet d'établissement
- Etat prévisionnel des actions 2018-2019

3 Fonctionnement général :
- Modalités de mise en œuvre des indemnités pour missions particulières,
- Convention d'occupation à titre précaire des logements de fonction,
- Modifications du règlement intérieur.

4 Vie budgétaire et financière :
- Tarifs de reversement,
- Bilan financier des voyages (pour information)
- DMB pour info et pour vote,
- Liste des adhésions, des contrats et des abonnements à caractère permanent.
- Prélèvements/viabilisation

5 Questions diverses.
- Convention avec le *GYMNASIUM OEDEME de Lüneburg*
- Convention avec l'entreprise Breuil (Travaux 2018)
- Présentation pour information de l'échéancier des frais scolaires
- Convention d'occupation des logements de fonction à titre précaire (ajustement des loyers)
- Budget prévisionnel classe neige
- Question posée par les professeurs d'EPS

L'ordre du jour est adopté.

⇨ **Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention: 0**

II - Vie pédagogique et éducative

➢ **Bilan de la rentrée 2018.**

Le bilan quantitatif de la rentrée 2018 est présenté par M. le Principal.
Les effectifs du Collège :
M. le Principal rappelle la répartition par niveau :

En général :
- 6ème - 4 classes pour 108 élèves
- 5ème - 5 classes pour 122 élèves
- 4ème - 5 classes pour 120 élèves
- 3ème - 5 classes pour 128 élèves.

Soit un total de 478 élèves pour 19 divisions.

A noter, la fermeture d'une division de 6e qui créé une tension au regard des arrivées possibles en cours d'année sur ce niveau et de l'inclusion des élèves d'ULIS.
A noter également l'évolution quotidienne des effectifs (arrivée de jeunes réfugiés, nouvelles inscriptions à prévoir au retour des prochaines vacances).
M le Principal présente également les effectifs de la SEGPA :

- 6ème - 1 classe pour 16 élèves
- 5ème - 1 classes pour 16 élèves
- 4ème - 1 classes pour 16 élèves
- 3ème - 1 classes pour 14 élèves.

Synthèse :

2018/2019			Effectif	ALL 2	ESP 2	LATIN
6 ème	107	6 B	27	8		
		6 C	26	7		
		6 D	28	10		
		6 E	27	6		
Total niveau 6ème			108	31		
5 ème	121	5 B	23	9	14	
		5 C	24	11	13	8
		5 D	25	8	17	
		5 E	25	8	17	
		5 F	25		25	4
Total niveau 5ème			122	36	86	12
4 ème	121	4 B	25	15	10	
		4 C	24	15	9	7
		4 D	24		24	6
		4 E	24		24	
		4 F	23		23	
Total niveau 4ème			120	30	90	13
3 ème	127	3 B	27	8	19	
		3 C	26	6	20	
		3 D	25	7	18	
		3 E	25	7	18	4
		3 F	25		25	10
Total niveau 3ème			128	28	100	14
ULIS	12	ULIS 6	3			
		ULIS 5	3			
		ULIS 4	3			
		ULIS 3	3			
ULIS		ULIS	12			
Total Collège			490			
SEGPA		6 A	16			
		5 A	16			
		4 A	16			
		3 A	14			
Total SEGPA			62			
Total CLG/ SEGPA			552			

M. le Principal présente quelques indicateurs de résultats :

- ⇨ taux de réussite au DNB 2018, Académie de Poitiers : 86.34 % ? Etablissement : 88 %, moyenne à l'écrit de 11,63. L'observation des résultats conforte le projet d'établissement qui vise le renforcement des apprentissages fondamentaux.
- ⇨ taux de passage en 2GT : 67,18% ; le taux d'orientation réel est exactement le même que le taux de décision d'orientation en 2GT.
- ⇨ taux de PCS défavorisées (niveau 6e y/c Segpa : 49,30% à la rentrée 2017 ; remontée de l'enquête lourde de novembre qui confirmera ce taux.

Tous les autres indicateurs présentent une plus-value très intéressante de l'établissement.

18h24 Arrivée de Mme BUREAU

M le Principal informe les membres du CA de la qualité de cette rentrée, tous les postes étant pourvus dès le 1er septembre 2018. Les arrêts maladies sont remplacés (un peu long pour un poste de mathématiques).Les travaux sont lancés, les pieux de stabilisation du sol sont en train d'être forés.
M. le Principal présente à suivre le fil rouge communiqué à l'ensemble des personnels à la rentrée 2018 :

- ⇨ Intégrer aux pratiques un état de veille permanent autour d'une démarche qualitative relative au climat scolaire (loyauté et déontologie),
- ⇨ Veiller au climat scolaire pour garantir des conditions d'apprentissage sereines (approche systémique, voir charte départementale)

- ⇨ Le bien vivre ensemble (qualité des relations internes et du cadre de vie, poser le bien être comme condition du bien apprendre)
- ⇨ Adapter les pratiques aux contraintes des travaux
- ⇨ Centrer le pilotage pédagogique de l'établissement en prenant appui sur le dialogue de stratégie et le nouveau projet d'établissement
- ⇨ Renforcer les fondamentaux des élèves en prenant appui sur une identification précise des besoins des élèves
- ⇨ Consolider le projet pédagogique de l'AP
- ⇨ Renforcer la lisibilité des EPI
- ⇨ Pérenniser le dispositif « devoirs faits »
- ⇨ Harmoniser les pratiques d'évaluation
- ⇨ Accroître l'offre linguistique de l'établissement (ouverture de la LV 2 italien à R19)
- ⇨ Questionner les pratiques pédagogiques inclusives internes à l'établissement
- ⇨ Rendre opérationnel et lisible les 4 parcours des élèves :
    - *Parcours Avenir (FOLIOS),*
    - *Parcours Citoyen,*
    - *PEAC,*
    - *Parcours éducatif de santé,*
- ⇨ Rénover le site du collège
- ⇨ Former les personnels et les élèves aux usages de l'ENT
- ⇨ Réussir le transfert des pratiques expérimentées dans le cadre de la classe projet : Accueil 6ème, Conseil de suivi en 3ème.

A noter que le rapport annuel du chef d'établissement sera présenté lors du prochain CA.

Commentaires :

- *RAS.*

- **Projet d'établissement 2018/2021.**

M. le Principal présente le projet d'établissement ainsi que la démarche liée à son élaboration. La problématique de l'établissement est rappelée :
« En prenant en compte les données relatives aux caractéristiques de la population scolaire accueillie et des effets du territoire, comment accompagner au mieux les élèves vers leur réussite et ce au plus près de leurs besoins, dans le cadre d'un parcours de formation choisi, ambitieux et ancré sur le développement des habilités nécessaires à la vie personnelle et professionnelle, tout en intégrant la dimension stratégique des choix des pratiques pédagogiques et éducatives ? »

En référence au document joint en annexe, les 3 axes de travail choisis sont présentés :

« Axe 1 : Consolider les savoirs fondamentaux, principalement autour de maitrise de la langue pour améliorer les résultats des élèves et les parcours des élèves en prenant appui sur des démarches pédagogiques collaboratives internes et externes en lien avec les unités d'enseignement du territoire.
Axe 2 : Favoriser l'interdisciplinarité et l'inter degré dans le cadre de la continuité des parcours éducatifs, en prenant appui sur une culture pédagogique et éducative partagée, au service de la différenciation pédagogique.
Axe 3 : Enrichir les connaissances culturelles des élèves et les ambitions d'orientation pour chacun en prenant appui sur une ouverture culturelle et un parcours d'orientation conçu comme un véritable support de formation. »

Le projet d'établissement présenté est adopté.

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention: 0**
Acte n°17

Commentaires :

- *Projet qui est le fruit d'une année de travail, de l'ensemble des équipes.*
- *M. le Principal remercie les enseignants pour leur investissement dans ce travail.*
- *PCS : Le nombre de PCS défavorisés est en baisse depuis 2014 (de 52,46 % à 46,21 %) mais l'établissement reste un établissement défavorisé par rapport au département et à l'académie.*

- **Etat prévisionnel des actions 2018-2019.**

M le Principal présente l'état prévisionnel des actions 2018 – 2019 ainsi que la méthodologie de travail adoptée en concertation avec les enseignants (fiche action). Ce programme reprend les grands axes du projet d'établissement et les parcours éducatifs associés.
La précision de cet état prévisionnel permet l'anticipation et de prendre en compte les futures contraintes financières dans le cadre de l'élaboration du budget 2019. (A noter que ce programme d'actions constitue un état prévisionnel dans la limite des contraintes budgétaires du budget 2019). Quelques rajouts sont précisés entre autre les voyages scolaires qui sont pour l'heure en cours d'étude

L'état prévisionnel des actions 2018/2019 est soumis à l'approbation des membres du CA Ce programme d'actions est adopté à l'unanimité des membres présents.

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°16

Commentaires :

- *Richesse des actions pédagogiques (une soixantaine) qui contribuent à la construction des parcours éducatifs de l'élève.*
- *M. le Principal remercie tous les personnels ayant contribué à enrichir les parcours des élèves.*
- *Mme Bigosinski précise que la MDL participe également au portage financier des actions, le bureau s'est d'ailleurs réuni ce midi. Une baisse des adhésions est notable cette année (600 euros de moins). Le bilan de la vente des photos est attendu. Des actions sont prévues, y compris hors de l'établissement (marché de Noël). Le partenariat avec les familles est recherché.*

III - Fonctionnement général

➢ **Modalités de mise en œuvre des IMP (Indemnités pour Missions Particulières).**

M le Principal présente pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par M. le Recteur d'Académie.
En prenant appui sur le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 (et plus particulièrement en référence aux articles 8 et 9 du décret cité), M. le Principal présente la répartition suivante des IMP et les missions associées pour un montant de 9.25 (voir annexe).

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°8

➢ **Modification du règlement intérieur**

A la demande de M le Principal, Mme Chardavoine présente aux membres du conseil d'administration la modification concernant l'interdiction d'utilisation des téléphones portables sur le temps scolaire (voir document annexe) :

- *L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs, voyages et sorties scolaires).*
- *Seul l'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou d'un projet d'aide individualisé (PAI).*
- *Les usages pédagogiques des outils numériques, lorsqu'ils sont menés à des fins éducatives et encadrés par un membre de la communauté éducative, peuvent, sur demande de ce dernier, être autorisés par le chef d'établissement.*
- *À l'internat (préciser un lieu spécifique le cas échéant), les élèves bénéficient d'une plage horaire (préciser la plage horaire) pour utiliser leur téléphone mobile sous la responsabilité des personnels d'éducation ou de surveillance.*
- *La méconnaissance des règles fixées en application du présent article peut entraîner la confiscation de l'appareil par un personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance.*
- *En cas de confiscation, l'appareil : est éteint en présence de l'élève, ne fait l'objet d'aucune introspection par le personnel de l'établissement, est détenu par la vie scolaire de manière sécurisée.*
- *L'appareil confisqué est remis à l'élève ou à son représentant légal, au plus tard à la fin des activités d'enseignement de la journée. La remise s'accompagne d'une information à la famille dans le carnet de liaison.*
- *La confiscation de l'appareil présente le caractère de punition.*

Dans les cas de manquement les plus graves aux interdictions posées par le présent article, une sanction disciplinaire prévue par l'article R.511-13 du Code de l'éducation peut être prise.

Les modifications présentées sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°1

Commentaires et débats :

- *Un représentant des parents d'élève demande comment cela se passe pour les voyages scolaires.*
- *M. Graveleau présente l'usage en pratique dans le collège pour la sortie annuelle à Boyarville (téléphones ramassés et plage horaire d'utilisation).*
- *M. Couvrat demande comment il est alors possible d'utiliser la fonction appareil photo.*
- *Mme Chardavoine rappelle qu'il s'agit en l'occurrence d'une utilisation pédagogique (sortie SVT, Arts…).*
- *Mme Bigosinski exprime la difficulté à garantir une utilisation pédagogique sans débordements.*

IV – Vie budgétaire et financière :

➢ **Tarifs de reversement et des objets confectionnés réalisés par les ateliers de la SEGPA**

Mme la Gestionnaire présente les tarifs de reversements suivants :

Tarifs photocopies	
A4	0,10 €
A3	0,20 €
Dégradations	
Perte manuels scolaires / CD de langues / Livres CDI	
1 ans	100% de la valeur
2 ans	80% de la valeur
3 et 4 ans	60% de la valeur
5 ans et plus	50% de la valeur
Dégradations Manuels scolaires	
de 1 à 2 ans	80% de la valeur
de 2 à 4 ans	60% de la valeur
de 4 à 5 ans ou plus	40% de la valeur
Dégradation livres CDI	2,00 €
Carnet de correspondance	
Carnet + couverture	10,00 €
Carte self	4,00 €
Vaisselle	
Assiette (grande)	2,90 €
Assiette dessert	1,30 €
Ramequin porcelaine	0,95 €
Verre	0,45 €
Bol	1,60 €
Ravier carré ou rectangle, coupelle entrée & catalane	1,70 €
Divers	prix de remplacement ou de réparation
Communications téléphoniques	
vers fixe	0,20 €
vers portable	0,35 €

Les tarifs présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°2

Commentaires et débats :

- *Débat autour du coût de remplacement u carnet de correspondance (10 euros) et sa qualité cette année.*

Mme la Gestionnaire présente les tarifs des objets confectionnés réalisés par les ateliers de la SEGPA selon le format suivant :

⇨ **Atelier habitat :** coût de matière 1ère + heures élèves (1/2 du SMIC horaire) + heures machines si besoin (soit 7.50€) + frais généraux (1.50€ pour objet unique et 0.40€ pour des séries),
⇨ **Atelier : HAS :** coût matière 1ère + 15% charges.

Les tarifs des objets confectionnés présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°3

Commentaires et débats :

- *RAS.*
-

➢ **Bilans financiers des voyages :**

Mme la Gestionnaire présente les bilans financiers des voyages suivants :

- Accueil des allemands en septembre 2018

INTITULE	DEPENSES	INTITULE	RECETTES
ELEVES: 54		MDC	**170,25**
FUTUROSCOPE			
ENTREE	457,25		
TRANSPORT	575	FAMILLES (32 euros*27)	864
LA ROCHELLE			
TRANSPORT	636		
		FAMILLES (32 euros*27)	864
VISITE	230		
TOTAL	**1898,25**	**TOTAL**	**1898,25**

Le don de la maison des collégiens d'un montant de 170,25 euros est accepté à l'unanimité des membres présents

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°9

- Voyage à Boyardville :

DEPENSES			RECETTES		
TRANSPORT		**1000,00**			
			FAMILLES		4000,00
HEBERGEMENT		**4392,32**	100X40		
			dons		
			peep		600,00
			fcpe		440,00
ACTIVITES		**600,00**	MDC		480,00
SURF					
			Assoc sportive		472,32
		0,00			
total dépenses		**5992,32**	**Total recettes**		**5992,32**

Le don d'un montant de 472,32 euros de l'association sportive est accepté à l'unanimité des membres présents.

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°14

- Espagne (Catalogne)

DEPENSES			RECETTES		
			FAMILLES		6380
			145X44		
CHAIGNEAU		9426,00	**DONS**		
VOYAGES			peep		660,00
			fcpe		484,00
			MDC		1232,00
Régie		230,85			
			COLLEGE		900,85
total dépenses		**9656,85**	**Total recettes**		**9656,85**

- Lüneburg

DEPENSES			RECETTES		
TRANSPORT					
			Familles		3078
TRAIN		**2627,85**	114x27		
			DONS		
BUS		2680,00	peep		390,00
			fcpe		286,00
Régie		**52,05**	MDC		832,00
			Collège		773,9
total dépenses		**5359,90**	**Total recettes**		**5359,90**

- Normandie 1

DEPENSES			RECETTES		
			FAMILLES		3024
			112X27		
			DONS		
			peep		435,00
CHAIGNEAU		5820,00	fcpe		319,00
VOYAGES			MDC		232,00
			A.C		237,00
					50,00
					50,00
			Collége		1473,00
Total dépenses		**5820,00**	**Total recettes**		**5820,00**

- Normandie 2

DEPENSES			RECETTES		
			FAMILLES		4928
			112X44		
			DONS		
			peep		750,00
CHAIGNEAU		7850,00	fcpe		550,00
VOYAGES			MDC		400,00
			A.C		395,00
					50,00
					50,00
			Collége		727,00
Total dépenses		**7850,00**	**Total recettes**		**7850,00**

- Normandie 3

DEPENSES			RECETTES		
			FAMILLES		4480
			112X40		
			1X80%		89,6
			DONS		
			peep		750,00
CHAIGNEAU		7536,00	fcpe		550,00
VOYAGES			MDC		400,00
			A.C		368,00
					50,00
					50,00
			Collége		798,40
Total dépenses		**7536,00**	**Total recettes**		**7536,00**

- Bilan général

	Nbre d'élèves	Encadrants	Coût total	Total participation familles	Part des familles	Part EPLE	Dons FCPE	Dons PEEP	MDC	Autres	Observations
Espagne	44	4	9656,85	6380	145	900,85	484	660	1232		
Normandie 1	27	2	5820,00	3024	112	1473	319	435	232	337	Souvenir Français
Normandie 2	45	4	7850,00	4928	112	727	550	750	400	495	
Normandie 3	41	4	7536,00	4569,6	112	798,4	550	750	400	468	
Lunebourg	26	2	5359,90	3078	114	773,9	286	390	832		
Nantes	54	4	10121,00	6966	129	736,1	616	840	672	290,9	Reliquat budget
Boyarville	40	5	5992,32	4000	100		440	600	480	472,32	Budget AS
Total	**277**	**25**	**52336,07**	**32945,6**		**5409,25**	**3245**	**4425**	**4248**	**2063,22**	

Reliquats				
FCPE	275			
PEEP	575			
Aides élèves				
FONDS SOCIAL	1728,6	25 élèves	**soit 9% des élèves participants**	
PEP79	357	11 élèves		
Participation du collège				
5409,25			**soit 10,34% du cout total des voyages**	
Participation des élèves				
277 élèves			**soit 46% des élèves**	

Un élève s'est désisté tardivement, ne permettant pas de faire fonctionner l'assurance annulation. La charte des voyages prévoyait un paiement de 80% du prix par la famille, cela a été fait. Trois autres désistements ont pu être pris en charge par l'assurance. 25 élèves ont été aidés, soit par le fond social (1728,6 euros) soit par PEP79 (357 euros). Le collège a participé au financement à hauteur de 5409,25 euros, soit 10% du coût total des voyages. 277 élèves (soit 46% des élèves) sont partis en voyage.

Acceptation du don de la FCPE : accorde un don de 2400€ pour les voyages scolaires pour l'année 2018 réparti de la façon suivante :

- 616.00€ : Nantes
- 122.92€ : Normandie 1
- 286.00€ : Luneburg
- 550.00€ : Normandie 2
- 550.00€ : Normandie 3
- 275.08€ : reliquat affecté aux voyages à venir pendant l'année scolaire 2018/2019.

Les dons sont acceptés selon la répartition suivante :

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°5

Les bilans présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°13

➢ **<u>Liste des adhésions, des contrats et des abonnements à caractère pluriannuel</u>**

Mme la gestionnaire présente la liste des adhésions et des contrats à caractère pluriannuel pour 2018 (voir pièce jointe en annexe).
Cette liste sera représentée aux futurs conseils d'administration si nécessité et pour réactualisation.
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses liées aux contrats, conventions et groupements de service de la liste jointe en annexe.

⇨ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°12

<u>Commentaires :</u>

- *M. le Principal précise qu'une nouvelle convention avec le centre de formation des apprentis pour un élève rattaché administrativement au collège (DIMA au lycée de Parthenay et alternance en apprentissage).*

➢ **<u>Décisions budgétaires modificatives</u>**

Mme la Gestionnaire présente :

⇨ Les dons suivants
- *UIMM pour un montant de 66 euros (participation à la visite des forges de Bologne,*
- *Don de la MDC (participation pour la visite des mines d'argent).*

⇨ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°4

⇨ et la DBM suivante pour information :

Ouverture des crédits	RESSOURCES PLAN NUMERIQUE BOP 141	**990**
Ouverture des crédits	REPARATIONS SRH RESISTANCE TUNNEL DE LAVAGE THERMOCOUPLE VCC **TOTAL**	 289.06 454.98 **744.04**
Ouverture de crédits	ACCUEIL ALLEMANDS	**1898.25**
Ouvertures de crédits	**U**nion des **I**ndustries et **M**étiers de la **M**étallurgie Participation au transport Visite des forges de Bologne	**66**
Ouvertures de Crédits	DON MDC Visite Mines d'argent	 **202**
Ouvertures des crédits	ACQUISITION DE L ESSOREUSE LEGUMES	**2547.58**
Ouverture des crédits	DON ROTARY Participation Forum des Métiers	 **350.00**
Affectations de crédits	CARNETS CORRESPONDANCE	**330.64**

Commentaires :

- *Plan numérique : subvention pour l'achat d'applications pour les tablettes (dotation CD).*
- *Renouvellement de certain matériel de cuisine (tunnel de lavage, essoreuse à légumes…).*

Mme la Gestionnaire présente la DBM suivante pour vote :

Affectation du reliquat	DON FCPE Voyage Espagne Voyage Boyarville Voyage Normandie 1	**1120.08** 484 440 196.08

Commentaires :

- *Reliquat de 1120 euros d'une donation de la FCPE pour un usage pédagogique, réaffectés sur les voyages scolaires.*

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à réaffecter ce don à un nouvel usage.

⇨ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°18

Mme la Gestionnaire présente le prélèvement sur le FDR pour autorisation :

Prélèvement de 17 000 euros sur le fond de roulement :

OBJET	CREDITS OUVERT		BESOINS	PRELEVEMENT
VIABILISATION				
GAZ	32200		1000	1000
EAU	5500			
		COLLEGE	1500	2100
		ENTREPRISES	600	
ELECTRICITE	15000			
		COLLEGE	7000	8200
		ENTREPRISES	1200	
		SOUS TOTAL		11 300
SG/ALO				
FOURNITURES	13500			
		CASIERS	1900	
AFFRANCHISSEMENT			1200	
		SOUS TOTAL		3100
SG/AP				
PARCOURS	11500			
		AVENIR		900
		CULTUREL		1000
		CITOYEN		700
		SOUS TOTAL		2600
		TOTAL		17 000

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à effectuer un prélèvement sur le fond de roulement d'un montant de 17000 euros.

⇨ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°11

Commentaires :
- *RAS.*

V – Questions diverses.

- **Convention avec le GYMNASIUM *OEDEME de Lüneburg.***

Mme la gestionnaire présente la convention avec le Gymnasium Oedeme qui régule les flux financiers liés à cet échange.
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

⇨ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°10

Commentaires :
- *RAS.*

- **Convention avec l'entreprise Breuil (travaux 2018).**

Mme la gestionnaire présente la convention avec l'entreprise Breuil ayant en charge l'implantation des travaux de construction du restaurant scolaire (refacturation des fluides).
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

⇨ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°15

Commentaires :
- *RAS.*

- **Calendrier de prélèvements des demi-pensions.**

Mme la gestionnaire présente pour information le calendrier de prélèvement des frais scolaires

DP 4 JOURS

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
9 novembre 2018	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
10 décembre 2018	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
10 janvier 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
8 février 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
11 mars 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
10 avril 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
10 mai 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
11 juin 2019	22 €	34 €	40 €	45 €	50 €	56 €	64 €	71 €
5 juillet 2019	Prélèvement d'ajustement							

DP 5 JOURS

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
9 novembre 2018	27 €	42 €	49 €	56 €	62 €	69 €	79 €	88 €
10 décembre 2018	27 €	42 €	49 €	56 €	62 €	69 €	79 €	88 €
10 janvier 2019	27 €	42 €	49 €	56 €	62 €	69 €	79 €	88 €
8 février 2019	27 €	42 €	49 €	56 €	62 €	69 €	79 €	88 €
11 mars 2019	27 €	42 €	49 €	56 €	62 €	69 €	79 €	88 €
10 avril 2019	27 €	42 €	49 €	56 €	62 €	69 €	79 €	88 €
10 mai 2019	27 €	42 €	49 €	56 €	62 €	69 €	79 €	88 €
11 juin 2019	27 €	42 €	49 €	56 €	62 €	69 €	79 €	88 €
5 juillet 2019	Prélèvement d'ajustement							

Commentaires :

- *Un représentant des parents d'élève fait remarquer que cette procédure a déjà existée et qu'elle a été abandonnée car les parents ne payaient pas et cela engendrait des frais pris en charge par les autres familles (équilibre budgétaire).*

- **Convention d'occupation à titre précaire des logements de fonction.**

M. le Principal présente deux conventions d'occupation à titre précaire de deux des logements de fonction. Le tarif des loyers a été revu légèrement à la hausse par le Département.

Occupants	Montant du loyer
Mme ROUGEAU ALFATOGA	254.30
Mme DAVAULT	254.30

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à établir ces deux conventions et à les signer (voir documents joints en annexe).

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°7

Commentaires et débats :

- *A noter le très mauvais état des logements de fonction.*

- **Budget prévisionnel voyage NEIGE.**

M. le Principal présente le projet et le budget prévisionnel du séjour classe neige du 18 au 22 mars 2019 pour 43 élèves de 3A et les germanistes de 3ème. Compte tenu de la spécificité de ce séjour 6 accompagnateurs sont prévus.
Pour ce séjour, le budget prévisionnel présenté fait état d'une participation financière des familles d'un montant de 265 €.

Budget prévisionnel voyage NEIGE (43 élèves et 6 accompagnateurs)								
Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateur	global		Elève	Accompagnateur	Global	par élève pour info
				Familles	11 395,00 €		11 395,00 €	265,00 €
Hebergement	11 528,30 €	1 608,60 €	13 136,90 €	MDC (FSE)	1 008,00 €		1 008,00 €	
				Budget collège		2 016,18 €	2 016,18 €	
transport	3 054,30 €	425,70 €	3 480,00 €	PEEP	900		900	
				FCPE	900		900	
				reliquat dons	397,72		397,72	
Total	11 528,30 €	2 034,30 €	**16 616,90 €**	Total	13 303,00 €	2 016,18 €	**16 616,90 €**	
Coût réel/personne	339,12							

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 43 élèves et 6 accompagnateurs est arrêté à la somme de 16616.90 €. La participation des familles est limitée à 265 €.

M. le Principal rappelle que les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières seront accompagnées (sollicitation des fonds sociaux si nécessaire). M le Principal précise qu'une demande de paiement étalée (selon 5 versements) sera adressée à M l'agent comptable.
En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

Le Conseil d'Administration approuve le projet annexé et le budget prévisionnel présentés, vote une participation financière des familles d'un montant de 265 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci et autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇨ **Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°6

Commentaires et débats :

- *Les deux voyages en Espagne auront lieu la même semaine que ce séjour.*

➢ **Question des 4 professeurs d'EPS.**

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration dans les délais réglementaires à la demande des enseignants d'EPS.
M le Président du conseil d'administration fait lecture de cette question posée :

« Les professeurs d'EPS sont de nouveau inquiets quant à l'interdiction d'utiliser le dojo du complexe Remi Boux.
Ils tiennent à réaffirmer que cette mesure rend l'enseignement de l'EPS difficile pour les collèges Denfert Rochereau et Saint-André sur l'ensemble de l'année.
Actuellement les élèves du collège Denfert Rochereau ne peuvent pas pratiquer les activités proposées par le projet d'établissement et par les programmes d'enseignements dans des conditions sereines de pratique tant au niveau sécurité qu'au niveau des volumes horaires nécessaires aux apprentissages.
Les activités boxe française, acrosport, danse sont difficiles à programmer et nous nous retrouvons parfois en manque de tapis puisque deux classes pratiquent en même temps sans avoir accès au dojo.
Les enseignants sont prêts à réfléchir avec la municipalité pour trouver des solutions qui permettent la pratique de l'EPS dans des conditions optimales en mettant l'intérêt des élèves au centre de nos préoccupations.

Les professeurs EPS du collège Denfert Rochereau. »

Commentaires et débats :

- *M. le Principal indique qu'il a déjà évoqué cette question avec plusieurs interlocuteurs.*
- *Mme BOUZINAC de la Bastide, représentante de la mairie précise qu'elle n'a pas été informée de cette situation.*
- *La PEEP et la FCPE indiquent avoir envoyé un courrier début septembre à la Mairie, courriers restés sans réponse.*

M le Principal précise qu'une audience va être demandée à M. le Maire pour réfléchir collectivement aux solutions envisageables.

Le prochain CA (installation des nouveaux élus et des commissions) se tiendra le mardi 13 novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de séance, Le Président,

L. CHARDAVOINE A. PAIRAULT